



Demande de titre de séjour

Par **virgilien**, le **09/10/2008 à 19:52**

Bonjour, rnrnBon pour commencer je vous relate certains faits. Je suis arrivé en France en 2006 venant d'Allemagne où j'ai fait mes études et obtenu mon diplôme d'ingénieur Informatique, à quelques mois plus tard j'ai trouvé un employeur qui a entamé toutes les démarches nécessaires vu qu'il n'y avait pas encore la nouvelle loi sur la régularisation des sans papiers par rapport à l'embauche. rnrnJe m'étais rendu à la préfecture de Créteil(94) pour effectuer le dépôt du dossier complet mais celle-ci refusa de le prendre car mon visa était expiré donc j'étais sans papier, alors ils m'ont dit de l'envoyer par recommandé ce que j'ai fait de suite(fin Août 2007). rnrnAprès une attente interminable je fus contrôlé par la préfecture de la Moselle fin Février 2008, je fus placé en garde à vue puis transféré au centre de rétention avec comme motif que la préfecture du 94 n'ayant pas répondu après 4 mois que c'était un refus implicite et pourtant après enquête de la police il s'est avéré qu'il y avait eu erreur sur mon prénom et date de naissance ce qui avait entraîné l'archivage de mon dossier. rnrnJe fus relâché 5 jours après par le tribunal administratif pour jurisprudence. Avec le mot du juge qui sommait la préfecture de traiter mon cas dans les 1 mois qui suivait je me suis rendu à la préfecture de Créteil qui n'a rien voulu savoir et m'a demandé de ramener un nouveau contrat de travail signé de l'employeur. rnrnUne semaine plus tard je me rendais à la préfecture avec le dit contrat et là surprise, la dame me dit que mon dossier ne peut être traité car la préfecture de la Moselle a fait appel à la décision du juge, mais elle me donne un APS(autorisation provisoire de séjour de 3 mois). rnrnJe me suis renseigné plus tard et on m'informa que l'appel peut faire plus d'un an et demi, j'étais scandalisé. Je décidai donc de changer de département et parti sur Paris. rnrnNouvelle galère, car arrivé à Paris je dus prendre rendez-vous pour être reçu et j'obtins donc un rendez-vous pour aujourd'hui le 09/10/08, mais il fallait entre temps me rendre à la préfecture de police du 17ème pour prolonger mon APS. rnrnLà je reviens de la préfecture de Paris, qui a pris mon dossier et dit que je recevrai un courrier d'ici 3 mois sans évidemment me donner ni un récépissé, ni une attestation de dépôt la dame m'a dit que le chef n'a pas encore décidé et que je dois attendre. rnrnJe suis tout triste, et je ne sais plus

quoi faire. Est ce normal? quel sont mes chances?? rnrnMerci pou

Par **virgilien**, le **10/10/2008** à **20:41**

personne pour m'aider????